

province de s'opposer par le veto à toute forme de progrès et d'avancement pour le peuple.

M. Smith (Calgary-Ouest): Quelle province?

M. Gillis: L'Alberta peut-être.

M. Smith (Calgary-Ouest): Le député sait fort bien qu'elle n'en ferait rien.

M. Gillis: Je ne sais trop, mais j'en dirai un mot à l'honorable député quand j'aurai entendu l'opinion de ceux qui siègent à ma gauche.

A mon avis, nous ne pouvons toujours nous reporter au passé en ce qui concerne ces questions. J'estime, pour ma part, que nous sommes arrivés à la fin d'une époque. Nous avons fermé le livre du passé et nous commençons à neuf. La société évolue. A ceux qui sont d'avis que nous devrions continuer de nous adresser au parlement du Royaume-Uni chaque fois que nous voulons modifier notre constitution et que nous devrions aussi conserver le Conseil privé comme notre tribunal de dernier ressort, je désire rappeler que le pays vers lequel nous nous tournons a traversé et traverse une ère de révolution. Le Canada doit songer à l'avenir et oublier le passé, qui ne peut nous servir de guide à l'égard des événements qui se produiront dans l'univers.

L'Angleterre d'aujourd'hui n'est plus la même qu'en 1867. Des changements radicaux se sont produits dans ce pays, dont l'évolution n'est d'ailleurs pas complète. Il est temps que les Canadiens pensent par eux-mêmes et s'efforcent d'édifier une nation maîtresse de sa destinée dans le monde. Il n'y a pas à revenir sur le passé. Le Canada doit progresser ou tomber dans l'ornière et perdre sa réputation aux yeux du reste de l'univers. Parfois, je lis dans les journaux que les délégués canadiens à l'Organisation des Nations Unies ne sont pas en mesure de se prononcer sur telle ou telle question parce que le gouvernement fédéral n'est pas autorisé à légiférer dans le domaine en cause. En de telles circonstances, nos délégués doivent être fort embarrassés.

Comme mon temps de parole achève, voici une dernière réflexion. Notre groupe ne se laisse pas influencer par des motifs d'ordre politique. On nous a maintes fois accusés d'appuyer le Gouvernement. Peu nous importe, cependant, qui prend l'initiative d'une mesure. Si nous estimons qu'elle constitue un pas dans la bonne voie, nous l'appuyons. Même si la portée n'en est pas aussi étendue que nous le souhaitons nous l'approuvons, peu importe d'où elle émane, à condition qu'elle s'achemine dans la bonne voie. Nous

[M. Gillis.]

estimons que dès 1935, il aurait fallu prendre les dispositions prévues dans la motion du premier ministre. La question traîne depuis cette époque. J'ai félicité le premier ministre du courage dont il a fait preuve lorsqu'il a présenté le projet de résolution au tout début de la session. Les députés qui discutent le problème pourront scruter avec soin les changements proposés.

En 1935, la conférence fédérale-provinciale a recommandé l'adoption de la modification à l'étude. La question demeure en suspens depuis cette époque. A mon sens, ni le Québec, ni la Nouvelle-Écosse, ni aucune autre province à qui la mesure inspire des doutes n'a lieu de craindre quoi que ce soit. Depuis un mois, j'observe les honorables représentants. Or la nouvelle députation se compare avantageusement, je crois, avec les diverses législatures dont j'ai fait partie depuis mon entrée au Parlement. La plupart des députés sont jeunes et ont la parole facile. Ne souffrant d'aucun complexe d'infériorité, ils traitent volontiers les questions les plus variées. Avec un Parlement d'une telle trempe, nous pouvons, sans crainte, assumer la responsabilité d'orienter la destinée du pays.

M. A. J. Brooks (Royal): Monsieur l'Orateur, je suis sûr que nous avons tous écouté avec un vif plaisir le discours de l'honorable préopinant. Il participe souvent aux débats de la Chambre et leur ajoute chaque fois quelque chose. J'ai suivi avec intérêt le voyage qu'il a fait faire au premier ministre sur le flanc d'une montagne pour le laisser perché au sommet. Signalons, monsieur l'Orateur, que le sommet d'une montagne est un endroit très froid et humide, et que, même si le député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) servait de guide, le premier ministre aurait besoin de voir où il pose le pied.

L'honorable député a parlé aussi de l'humiliation que ressentent parfois nos représentants aux réunions des Nations Unies de ne pouvoir donner suite à certaines idées relevant des provinces. C'est précisément à cela, monsieur l'Orateur, que les provinces s'opposent. L'honorable député a laissé voir que, selon lui, les provinces devraient céder certaines de leurs attributions, sans même qu'on leur en fournisse la raison. En terminant ses observations il a dit que nous ne nous adresserions pas à la Grande-Bretagne pour modifier notre constitution. Durant tout le débat, je n'ai entendu aucun député demander qu'on s'adresse à la Grande-Bretagne pour faire modifier la constitution. J'en suis sûr, il n'est pas un seul membre de notre parti qui ait soutenu que notre constitution ne devrait pas être modifiée par les représentants du